



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 1er décembre 2022

Les remboursements de soins du régime agricole à fin octobre 2022

Les remboursements de **soins de ville** du régime agricole en octobre 2022 sont proches de ceux du mois de septembre. Sur dix mois, leur progression s'établit à 2,4 % (après + 2,6 % fin septembre). Les remboursements des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, II dérogatoires, etc.) contribuent pour **0,2 point** à cette croissance.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de **- 3,1 %** en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à **+ 1,1 %** en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint **- 0,5 %** en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville** sur les **dix premiers mois** de l'année 2022 augmente de **0,7 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette croissance de la patientèle, marquée surtout chez les plus jeunes, ralentit de mois en mois et résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont fait vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 durant le début d'année 2022, alors qu'elles n'avaient pas eu de remboursement de soins sur la même période de l'année précédente.

Une croissance des soins de ville pour les salariés agricoles

La croissance s'atténue mais reste forte dans le régime des **salariés agricoles** (+ **5,2 %** sur dix mois) tandis qu'au régime des **non-salariés**, les remboursements restent stables à - **0,4 %** depuis trois mois. Ce différentiel d'évolution, en partie lié aux évolutions démographiques des deux régimes, est exacerbé par la crise sanitaire, avec des remboursements de tests et des versements d'indemnités journalières dérogatoires sensiblement plus importants au régime des salariés.

Un ralentissement des honoraires dû au recul des soins des spécialistes

Les remboursements d'honoraires des **généralistes** retrouvent le niveau du mois d'août après le creux du mois de septembre. L'évolution depuis le début de l'année continue cependant de s'atténuer au fil des mois (- 5,2 %), le poids du mois de février 2022, atypiquement bas, s'estompant progressivement. A l'inverse, les honoraires des **spécialistes** décélèrent nettement en octobre après quatre mois relativement stables, portant la croissance à **1,3 %**. Les actes cliniques comme les actes techniques sont concernés par cette rupture. Les remboursements **dentaires** restent au niveau haut observé le mois précédent. La croissance sur dix mois est de **1,5 %**.

Des auxiliaires médicaux qui restent modérés

Les soins de **masso-kinésithérapie** sont en retrait ce mois, ils accentuent ainsi leur repli à - **0,4 %**. Les soins **infirmiers** gardent, quant à eux, la même évolution que le mois dernier (- **0,3 %**).

Une légère reprise des remboursements de biologie

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoires** d'octobre sont supérieurs à ceux de septembre conduisant à une légère atténuation de leur recul depuis le début de l'année (- **13,1 %**).

Des transports sur un niveau haut

S'agissant des **transports de patients**, les remboursements d'octobre se situent légèrement en deçà du mois haut précédent. Leur croissance, qui avait fait un bond le mois dernier, s'infléchit à **4,9 %**.



Des indemnités journalières maladie qui s'infléchissent légèrement

Les **indemnités journalières (IJ) maladie** s'établissent à un niveau intermédiaire entre août et septembre. Leur augmentation depuis le début de l'année ralentit à **12,4 %**. Les IJ versées au titre des **accidents du travail et des maladies professionnelles** confirment le dynamisme des deux mois précédents. Leur progression augmente de 0,5 point pour atteindre **1,5 %**.

Des remboursements pharmaceutiques supérieurs au mois précédent

Les remboursements de **pharmacie de ville** d'octobre retrouvent le montant d'août après un creux en septembre. Leur croissance sur dix mois s'établit à **8,8 %**. A contrario, les remboursements de **médicaments rétrocedés** d'octobre sont plus bas que ceux de septembre. Leur taux PCAP atteint - 15,2 %.

Des dispositifs médicaux qui décélèrent

Les remboursements de **dispositifs médicaux** sont en nette décroissance depuis le pic d'août. Leur évolution reste atone sur dix mois.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin octobre 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin octobre 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin octobre 2021
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,1%	-0,7%	+4,8%	+7,7%	+2,4%	-0,4%	+5,2%	+8,1%
Soins de ville hors produits de santé	+0,3%	-2,9%	+3,1%	+7,7%	+1,0%	-2,3%	+3,8%	+7,8%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,4%	-2,5%	+1,4%	+7,9%	-0,5%	-2,6%	+1,3%	+10,3%
- Médecins généralistes	-4,4%	-8,9%	-0,1%	+3,2%	-5,2%	-9,3%	-1,4%	+4,9%
- Médecins spécialistes	+1,3%	+0,2%	+2,2%	+7,3%	+1,3%	+0,0%	+2,5%	+9,9%
- Dentistes	+0,7%	+0,9%	+0,6%	+19,4%	+1,5%	+1,8%	+1,2%	+22,8%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,1%	-3,0%	+2,3%	+6,6%	-0,2%	-2,2%	+3,3%	+6,6%
- Masseurs-kinésithérapeutes	-1,2%	-2,4%	+0,4%	+14,6%	-0,4%	-1,8%	+1,5%	+17,6%
- Infirmiers	-1,1%	-3,2%	+3,4%	+3,8%	-0,3%	-2,3%	+4,1%	+2,9%
Laboratoires	-15,5%	-16,0%	-15,0%	+42,8%	-13,1%	-13,2%	-13,1%	+36,0%
Frais de transports	+5,4%	+2,4%	+9,1%	+11,9%	+4,9%	+1,9%	+8,8%	+15,4%
Indemnités journalières (IJ) :	+7,1%	+1,5%	+8,2%	-2,7%	+8,3%	+2,8%	+9,4%	-4,7%
- IJ maladie	+10,9%	+4,1%	+12,1%	-7,0%	+12,4%	+5,3%	+13,7%	-9,8%
- IJ ATMP	+0,8%	-2,8%	+1,5%	+5,4%	+1,5%	-1,5%	+2,0%	+5,3%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+5,3%	+2,7%	+8,3%	+7,6%	+5,0%	+2,5%	+7,9%	+8,5%
Médicaments :	+7,2%	+4,5%	+10,1%	+8,1%	+6,7%	+4,2%	+9,5%	+8,9%
- Médicaments délivrés en ville	+9,2%	+7,1%	+11,5%	+8,1%	+8,8%	+6,8%	+11,0%	+8,9%
- Médicaments rétrocedés	-13,6%	-23,5%	-3,9%	+8,4%	-15,2%	-25,2%	-5,6%	+8,9%
LPP	-0,2%	-2,2%	+2,4%	+6,2%	-0,0%	-2,1%	+2,8%	+7,2%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-octobre-2022-note/>